

Convention de formation professionnelle

(Article L.6353-1 du code du travail et Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018)

Devis n° du

L'organisme de formation :

CHEVALLIER CONSEIL SARL

Situé : Carros, 06510

N° SIREN : 837 832 922 RCS GRASSE

N° de déclaration d'activité : 93 06 08237 06

Et le bénéficiaire :

(ci-après nommé le bénéficiaire)

N° Siret

Situé :

Représenté par :

1. Objet, nature et durée de la formation

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à l'action de formation suivante organisée par l'organisme de formation.

Sujet : « Les marchés publics des produits de santé »

Type d'action de formation (au sens de l'article L6313-1 & l'article 900-2 du Code du Travail) : acquisition, perfectionnement des connaissances en **Présentiel ou distanciel**

Date de la formation :

Durée : h.

Lieu de la formation/ format :

Effectifs à former :

Niveau : 2 (2ème cycle enseignement supérieur)

Formateur : Franck Chevallier, juriste commande publique.

Organisme de formation :

CHEVALLIER Conseil, Agrée QUALIOPI. Processus Qualité certifié, par ICPF accrédité COFRAC.

2. Programme de formation : Programme en annexe

Profil des participants :

Équipe marchés, équipe marketing, équipes de ventes, responsables grands comptes, directeur des ventes

Prérequis : Être en contact avec les marchés publics hospitaliers.



Objectifs pédagogiques

- Identifier l'organisation des acteurs achats et comprendre leurs interactions.
- S'approprier la « doctrine » de l'acheteur pour optimiser ses réponses aux consultations publiques hospitalières.

3. Engagement de participation à l'action de formation

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence des participants, en visio-conférence, aux dates retenues par les parties.

Liste des stagiaires :

Nom	Prénom	Email (envoi des documents)	Téléphone

Autres personnes à préciser a posteriori.

4. Prix de la formation

En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire s'acquittera des coûts suivants :

Coût total Net : € NET DE TVA.

- Devis n°
- x heures de formation en présentiel
- x forfait x heures de travail préparatoire.

CHEVALLIER Conseil est un organisme non soumis à la TVA pour la formation, par autorisation de la DIRECCTE Provence Côte d'Azur, du 06 Avril 2018.

Frais logistiques associés : Forfait logistique : € net de tva, inclus dans le total du devis.

5. Modalités de règlement

Le paiement sera dû par virement, à réception, par email, de la facture selon les modalités prévues aux conditions générales de vente, minoré de l'acompte versé, si applicable.

6. Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

- x modules de xxx, soient xx heures pour un groupe de x personnes.
- Remise des supports de présentation.
- Remise de documents supplémentaires venant compléter les sujets sur supports numériques.



7. Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action de formation

- Questionnaire d'évaluation de la qualité de la prestation, en fin de formation
- Envoi par email d'une attestation individuelle de formation.

8. Sanction de la formation

- Les convocations individuelles sont gérées en interne par l'entreprise.
- Se conformer au règlement intérieur de la formation.
- Signature de la feuille de la feuille d'émargement.

9. Moyens permettant de suivre l'exécution de la formation

- Communication du règlement intérieur à chaque participant.
- Signature de la feuille d'émargement par chaque participant.

10. Dédit ou abandon

- Voir ART.6 des conditions générales de ventes.

11. Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Lyon, sera seul compétent pour régler le litige.

Document réalisé en 2 exemplaires à Carros, le 2022

Pour l'organisme de formation :

Cabinet CHEVALLIER CONSEIL
Monsieur Franck CHEVALLIER,
Le Directeur.

Pour le bénéficiaire :

